

TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025

1. **Au préscolaire** vous avez droit au transport si:
-vous habitez à **plus de 0,6 km** de l'école.
2. **Au primaire**, vous avez droit au transport si :
-vous habitez à **plus de 1,6 km** de l'école.
3. Si, au cours de l'année, votre situation change, vous devez aviser, par écrit, l'école qui acheminera votre demande au Service de l'organisation scolaire et du transport.
Un délai de 5 jours ouvrables est requis.

Nom :	Prénom :
École de fréquentation :	
Niveau fréquenté :	préscolaire 4 ans..... <input type="checkbox"/> préscolaire 5 ans..... <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année <input type="checkbox"/> 3 ^e année <input type="checkbox"/> 4 ^e année <input type="checkbox"/> 5 ^e année <input type="checkbox"/> 6 ^e année <input type="checkbox"/>

Service du transport scolaire

J'ai besoin du service du transport	<input type="checkbox"/> AM et PM
Je n'ai pas besoin du service du transport scolaire	<input type="checkbox"/>

Service de garde

Mon enfant est inscrit au Service de garde	<input type="checkbox"/> Journée
Mon enfant est inscrit au Service de garde avec transport	J'ai besoin du service du transport scolaire <input type="checkbox"/> AM ou <input type="checkbox"/> PM

Signature du répondant

Date